



Etude comparative internationale sur la fiscalité spécifique des opérateurs télécoms et les schémas d'optimisation fiscale des acteurs « Over-the-Top »

Présentation de synthèse

17 avril 2013

Strictly confidential – copy prohibited

 **FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DES TÉLÉCOMS**

 **Greenwich**
Consulting

I - Fiscalité spécifique : l'évaluation des dispositifs fiscaux imposés aux opérateurs télécoms des 6 pays de l'étude fait apparaître 4 grands enseignements pour le cas de la France

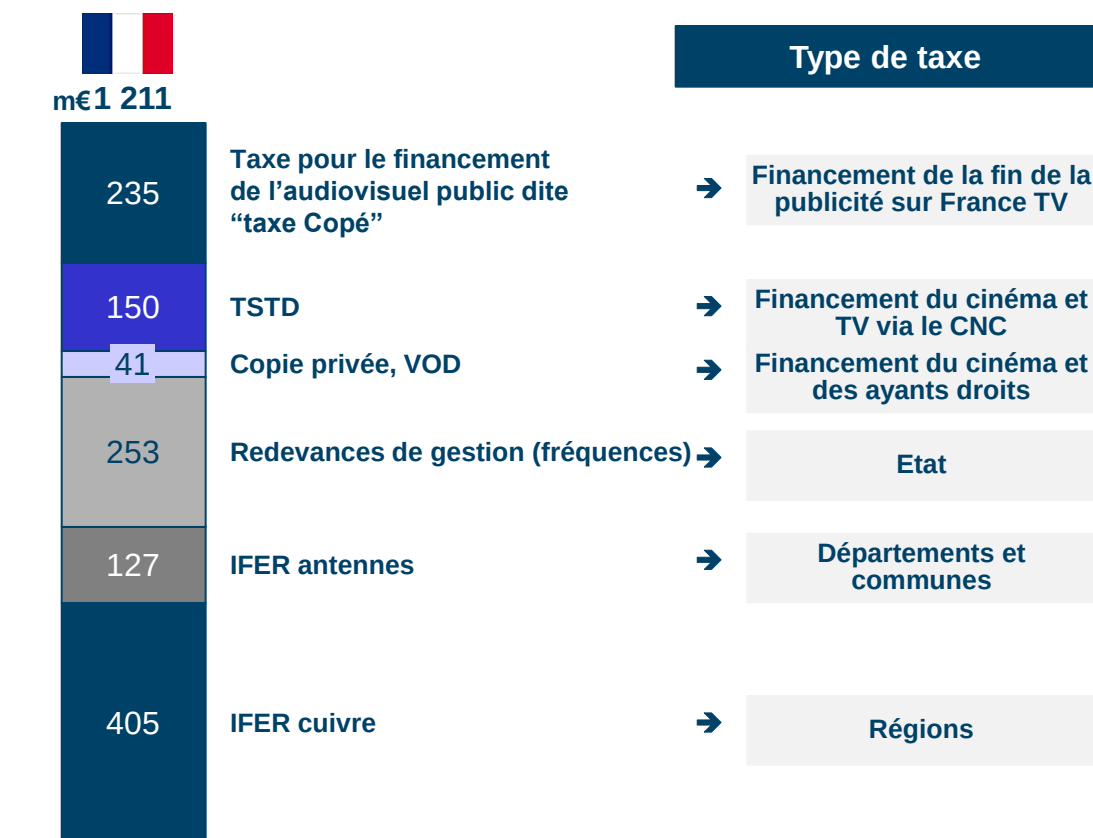


- 1** La France a le niveau le plus élevé de taxes spécifiques au secteur des télécoms, avec 2,98% du chiffre d'affaires total des opérateurs en 2011 (x40 vs GB)
- 2** En France et en Espagne, le secteur des télécoms est un fort contributeur au financement des industries culturelles (cinéma, TV,...) et des collectivités territoriales
- 3** Les taxes télécoms représentent 20% des investissements réalisés par les opérateurs télécoms français en 2011
- 4** Le taux de fiscalité spécifique et la détérioration des flux de trésorerie des opérateurs français débouchent sur un accroissement de la pression fiscale, critique pour la pérennité des capacités d'investissement des opérateurs et de contribution au financement de la culture

En 2011, les opérateurs télécoms français ont payé 1,2 Md€ de taxes spécifiques télécoms, soit 2,98% des revenus des opérateurs*

Principales taxes, redevances et rémunérations spécifiques concernant les opérateurs télécoms*

Analyse



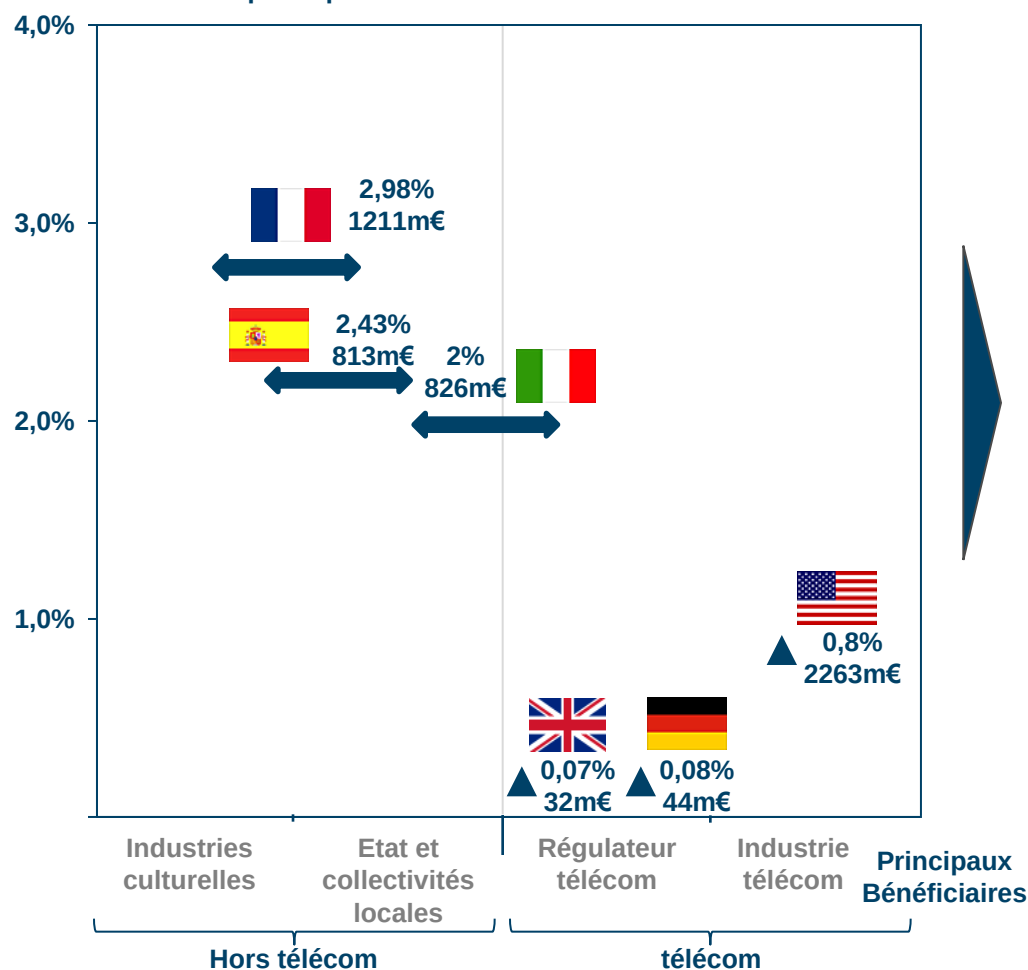
- Les opérateurs télécoms français* ont payé 1,2Md € de taxes spécifiques en 2011
- Ce niveau de taxation représente 2,98% des revenus totaux des opérateurs télécoms*
- Ces taxes ne bénéficient pas au secteur des télécoms :
 - 80% des taxes financent d'autres industries ou les collectivités locales
 - 20% financent l'Etat
- 45% des taxes (IFER antennes et cuivre) sont « fixes » et ne prennent pas en compte les réalités économiques des opérateurs

Les taxes spécifiques s'échelonnent de 0,07% à 2,98% du CA et financent l'industrie des télécoms, le budget des Etats ou des collectivités locales et d'autres industries

Taux de fiscalité et destination des impôts, taxes, redevances et rémunérations
Benchmark FR, GB, ESP, IT, USA, ALL 2011

Bénéficiaires des taxes spécifiques télécoms

Taux de fiscalité spécifique télécom



Industrie télécom

- Fourniture de services télécoms locaux ou d'intérêt public (USA)

Régulation télécom

- Frais de fonctionnement des régulateurs télécoms (tous pays hors USA)

Etat et collectivités locales

- Financement du budget des collectivités (France, Espagne)
- Financement des Etats en période de crise (Grèce, Hongrie, hors scope du benchmark)

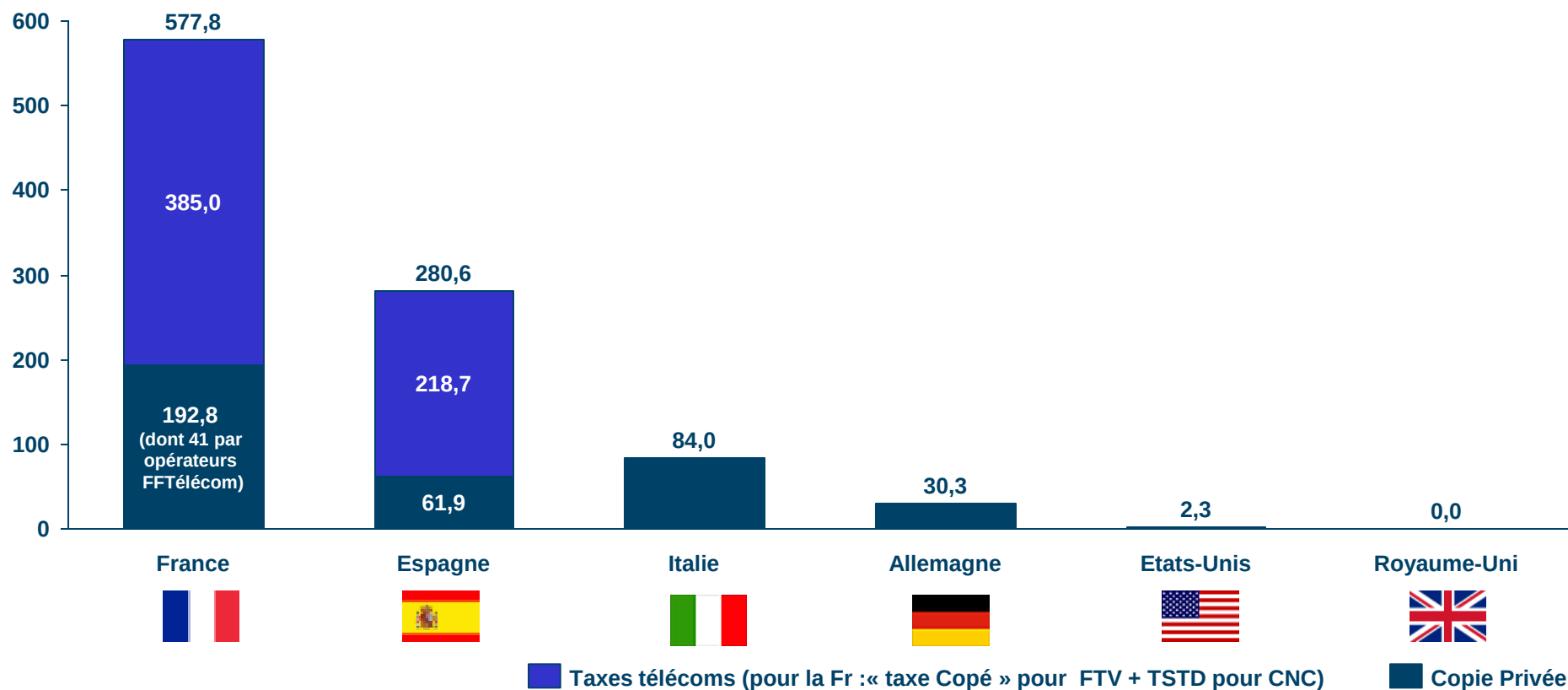
Secteur culturel

- Financement de l'audiovisuel public, suite à l'arrêt partiel de la publicité (France et Espagne)
- Financement du cinéma et de la culture (France, Espagne)

Note : Analyse Greenwich Consulting.
En France, sur le périmètre des opérateurs membres de la FFTélécoms

La France est le pays qui contribue le plus au financement du secteur culturel, par la « taxe Copé », la TSTD (CNC) et la rémunération pour Copie Privée

Comparaison internationale pour le financement du secteur culturel



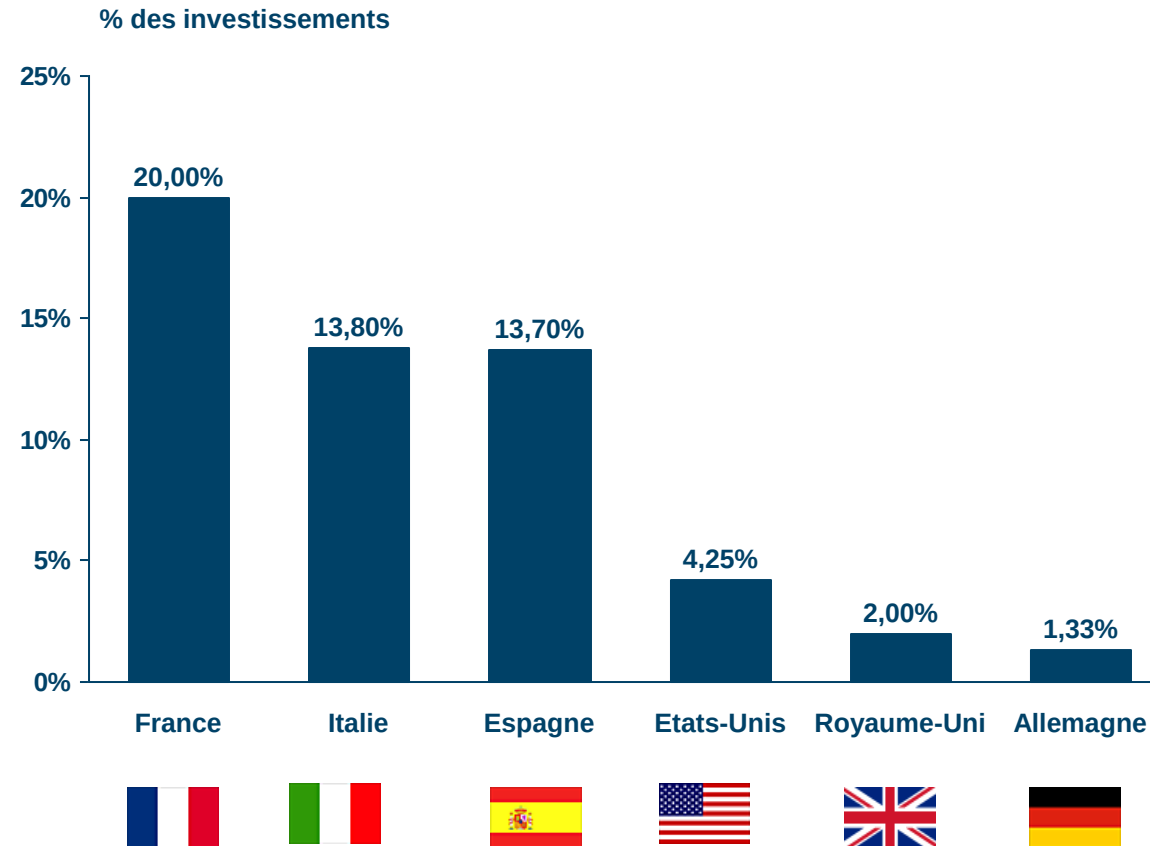
Sources: International Survey on Private Copying, Wipo 2012, FFTélécoms, Reuters, Redtel, presse espagnole

Notes : taxes télécoms uniquement sur le périmètre des opérateurs membres de la FFTélécoms

Notes : la législation britannique ne reconnaît pas l'exception pour copie privée, les copies supplémentaires relèvent du droit exclusif d'exploitation

En France, les taxes spécifiques télécoms représentent 20% des investissements réalisés par les opérateurs* en 2011 et limitent ainsi leurs capacités d'investissement

Taxes spécifiques rapportées aux montants totaux des investissements

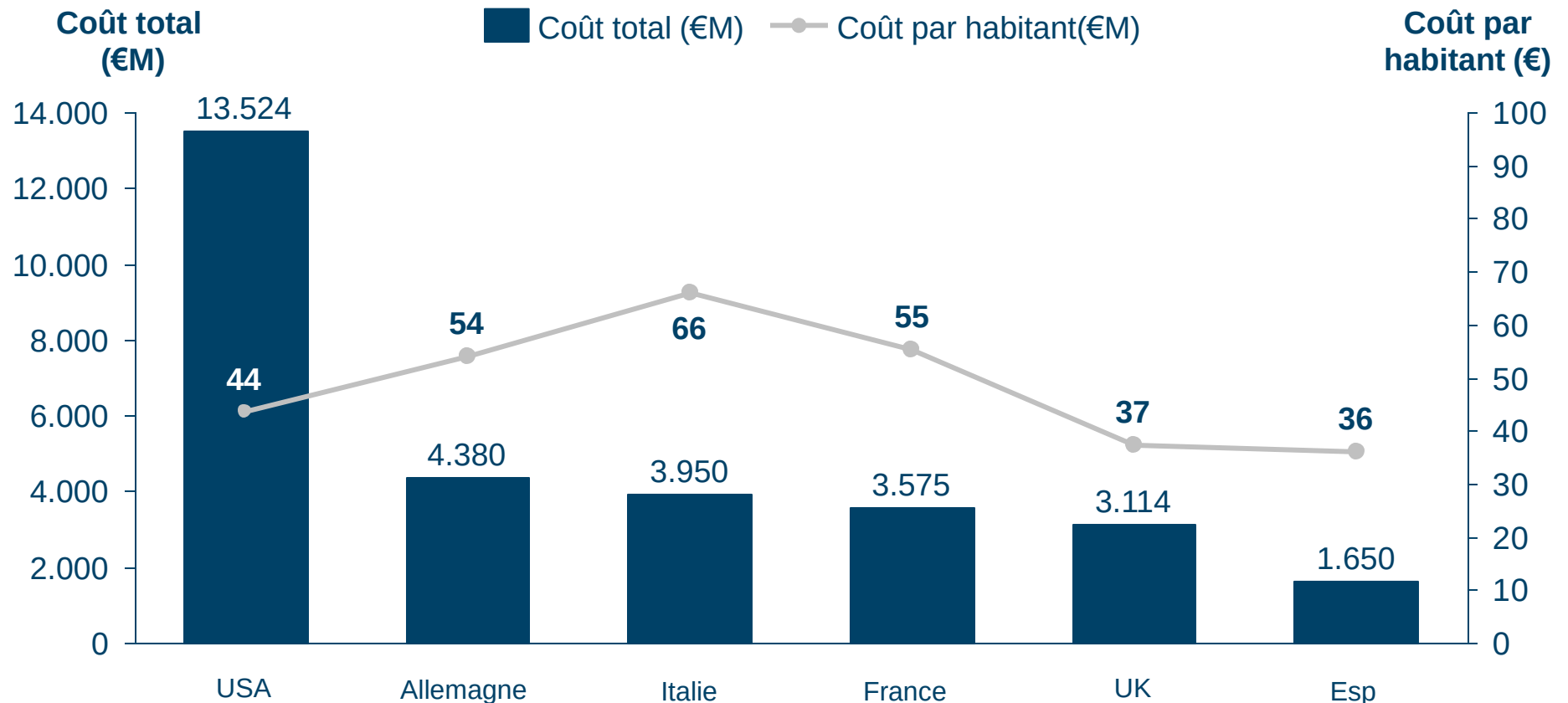


Source : Thomson Reuters, rapports annuels, Redtel, Yankee Group, IE Market Research

* périmètre opérateurs FFTélécoms

En plus des 6 à 7 Mds € annuels d'investissements récurrents, les opérateurs français ont acquis leurs licences 4G à un coût élevé par habitant

Montant des licences 4G aux USA et en Europe



*\$/€ conversion rate on 01/01/2008

Source: GSMA, European Mobile Industry Observatory 2011, November 2011, Bernstein 2013 (UK), 2011 census for UK population

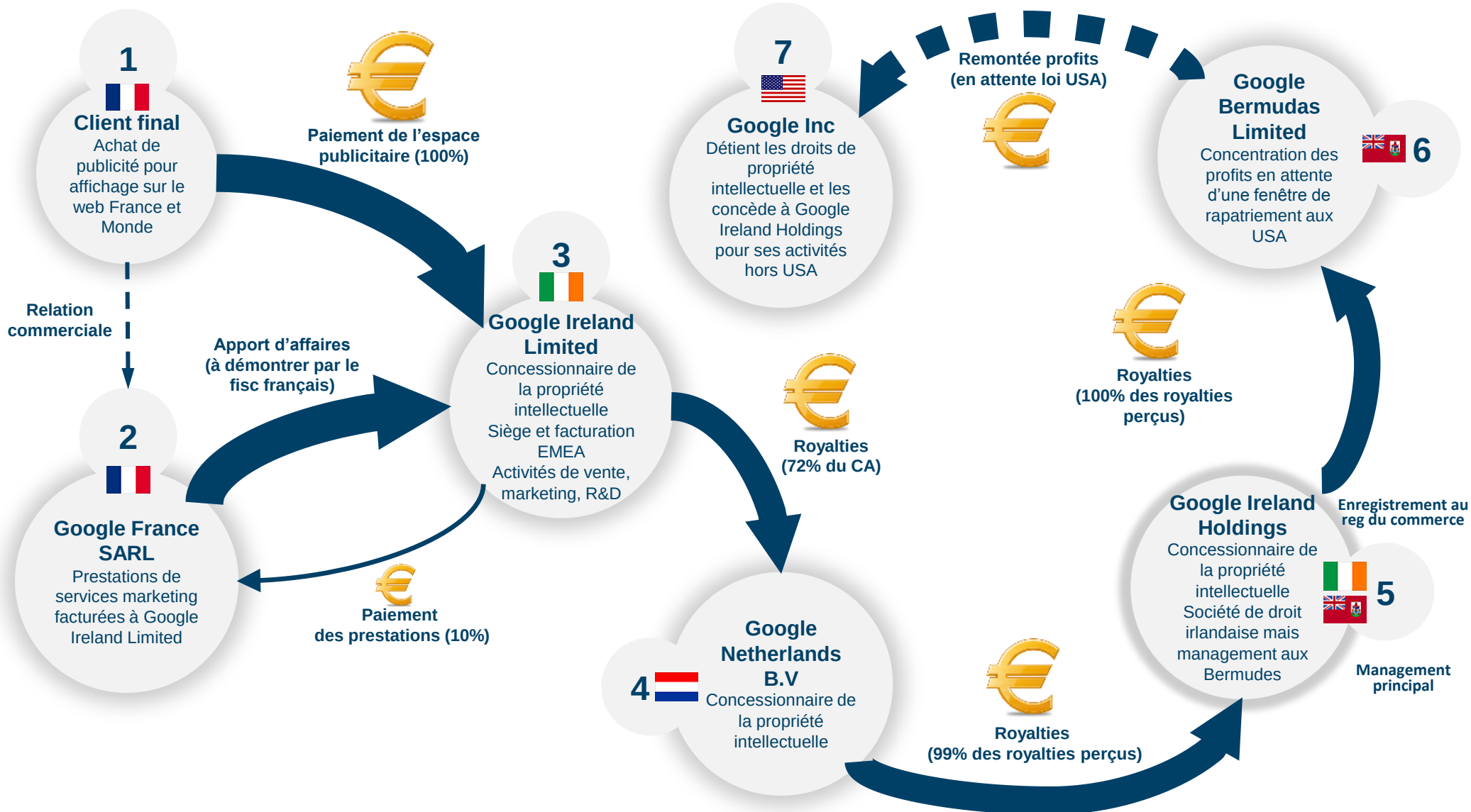
II – Optimisation fiscale des « OTT *» : l'étude des principaux acteurs « Over the Top » a permis de dégager 6 enseignements clefs

***OTT = Over-The-Top (Google, Apple , Facebook, Amazon, Microsoft, ...)**

- 1** Les schémas d'optimisation des acteurs OTT s'appuient sur les asymétries fiscales légales des législations nationales et européennes et le jeu des prix de transfert entre filiales
- 2** L'Irlande, terre d'élection de nombreux sièges d'OTT en Europe, compense le manque à gagner dû à sa fiscalité attractive vis-à-vis des royalties et de l'impôt sur les sociétés par des gains directs et indirects sur son économie
- 3** Sur les produits immatériels comme la musique en ligne ou les livres numériques, Apple et Amazon reversent l'intégralité de leur TVA au Luxembourg, autre paradis fiscal européen
- 4** Ces optimisations sont rendues intéressantes pour les OTT grâce à la permissivité historique du gouvernement fédéral américain, notamment pour encourager la réussite à l'international de ses champions (Homeland Investment Act de 2005)
- 5** En 2011, les OTT auraient payé plus de 800 m€ d'IS et, entre 400 et 700m€ de TVA en France, si leurs activités de production avaient été soumises aux règles de marché locales, sans aucune optimisation, contre quelques dizaines de millions d'€ réellement payés en impôts et taxes
- 6** Les OTT ne sont pas les seuls acteurs économiques, ni les plus importants à utiliser des montages d'optimisation fiscale en Europe (ex : General Electric, Starbucks, Tesco, ...)

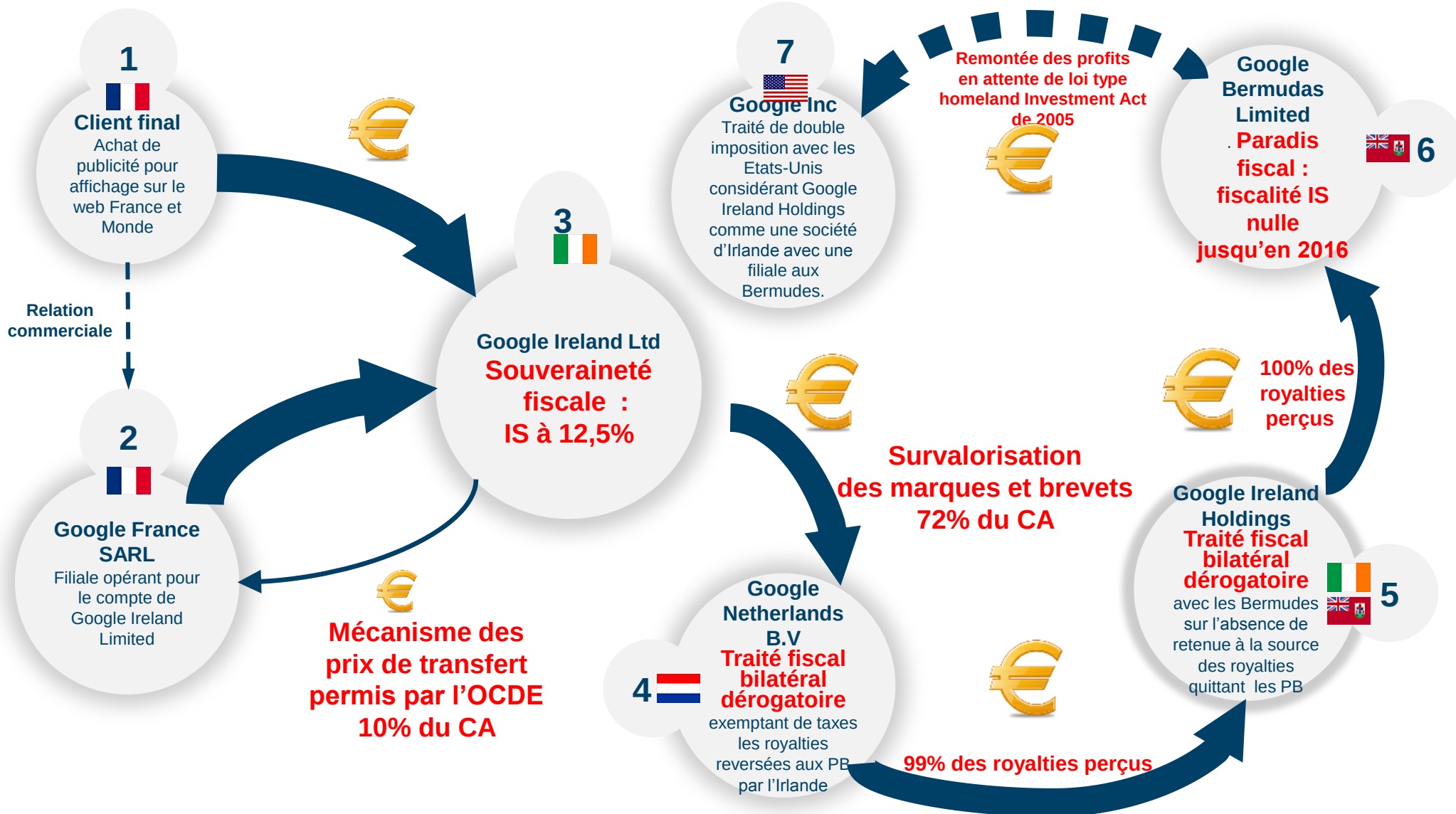
Impôt sur les sociétés : Google optimise sa contribution fiscale en utilisant l'Irlande, les Pays Bas et les Bermudes et en survalorisant ses marques et brevets

Schéma d'optimisation fiscale : « Double Irlandais » et « Sandwich Hollandais »



Pour réaliser cette optimisation fiscale, Google bénéficie de conditions spécifiques et de traités fiscaux mis en place par les différents pays impliqués et permis par l'OCDE ou l'UE

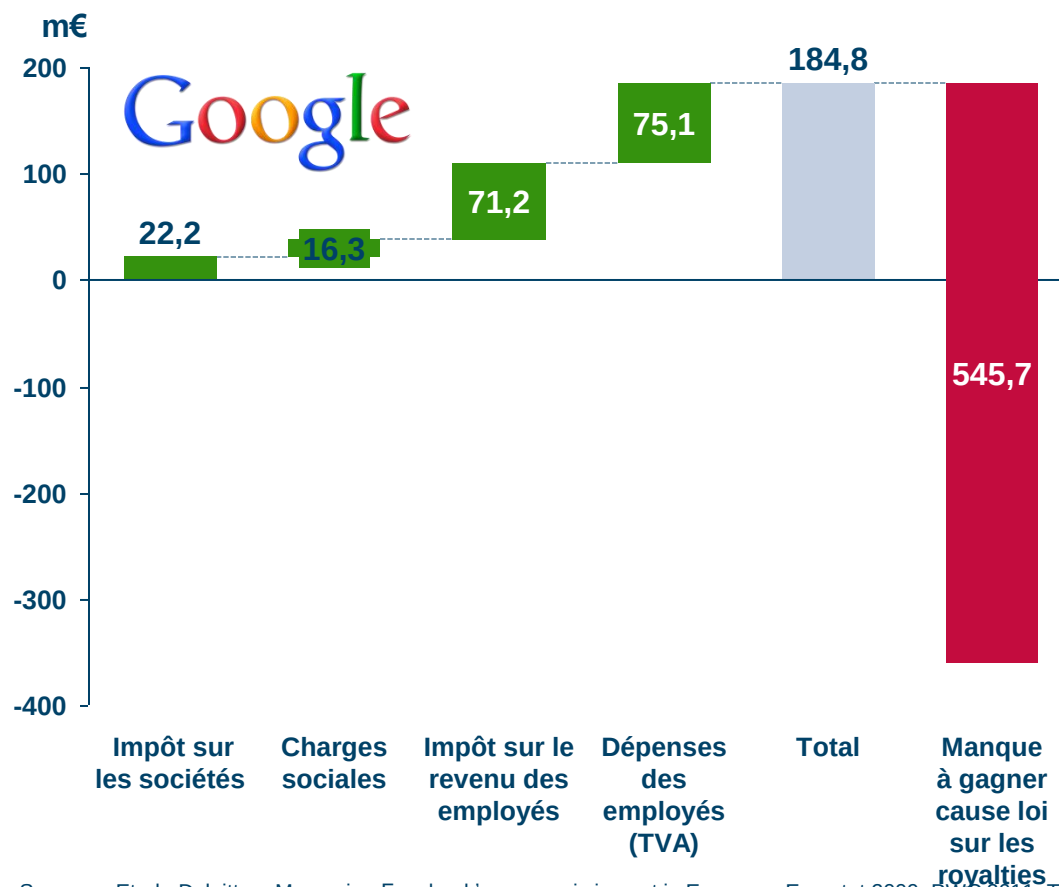
Conditions permettant le « Double Irlandais » et le « Sandwich Hollandais »



L'Irlande considère que les gains indirects pour son économie sont plus importants que les manques à gagner dus à sa fiscalité attractive

Le cas Google

Comparaison entre les gains comptables directs pour l'Etat irlandais et le manque à gagner lié à la fiscalité sur les royalties



Analyse

- **L'Irlande, de par la présence de Google sur son territoire, a un manque à gagner important en terme de recettes fiscales :**
 - 545m€ avec l'exonération de charges sur le versement de royalties
 - 1 453m€ avec une imposition sur les sociétés à 12,5% (vs 33,3% en France)
- **Cependant, l'Irlande considère que les gains indirects suivants compensent ce manque à gagner :**
 - Valeur ajoutée créée par les employés de Google
 - Emplois indirects liés à la présence de Google en Irlande
 - Valeur ajoutée et dépenses dans l'économie générées par l'ensemble des emplois indirects (taxes et dépenses)
 - Investissements immobiliers
- **Les gains indirects compensant le manque à gagner restent encore à démontrer**
- **L'Irlande a une politique fiscale et économique attractive qui permet l'optimisation fiscale :** taux d'imposition sur les sociétés à 12,5%, exemption de taxes sur les royalties versés à un pays de l'UE

Sources : Etude Deloitte « Measuring Facebook's economic impact in Europe », Eurostat 2009, PWC 2011, The Household Budget Survey 2009, BusinessandFinance.ie

Notes : ce graphe n'inclue pas les impacts indirects créés par le commerce B2B entre Google et ses sous-traitants (dépenses dans l'économie, valeur ajoutée créée par les employés des sous-traitants. Taux de marge brute standard déclaré par le groupe indiqué dans leurs compte de résultats monde appliqué au chiffre d'affaire déclaré de Google Ireland Limited auquel on applique le taux d'IS de 12,5%

En 2011, les OTT ont payé 37,5m€ d'IS en France, soit 22 fois moins que ce qu'ils auraient payé si leurs activités de production étaient localisées et taxées en France

	CA déclaré en France	CA estimé réalisé en France	IS payés par les OTT en France		IS qu'auraient payé les OTT en France	Taux de croissance annuel moyen CA monde
	138m€	1,4 Mds€	5,5m€		162m€	42%
	257m€	3,2Mds€	6,7m€		317,5m€	38%
	ND	140m€	50k€		21,2m€	123%
	110m€	890m€	3,3m€		10,9m€	32%
	584m€	2,5Mds€	22m€		317m€	8%
Total	1,09Mds€	8,13Mds€	37,5m€	x22	828,7m€	

ND : Non Disponible

Sources : Greffe du tribunal de commerce de Paris, Compte de résultats des entreprises, Année 2011

Notes : Estimation Facebook basé sur données Facebook UK. Données Apple basées sur l'hypothèse qu'une majorité des produits physiques Apple vendus par des réseaux de distribution tiers sont vendus en fait par Apple Sales International, domicilié en Irlande et ne payant pas l'impôt sur les sociétés en France

Hypothèses : activités facturées en France, avec taux de marge brute standard déclaré par le groupe indiqué dans leurs compte de résultats monde auquel est appliqué un IS de 33,3%

TVA : Le service iTunes basé au Luxembourg permet à Apple de bénéficier d'un taux de TVA réduit sur la vente de ses produits et de ne pas payer de TVA en France

Schéma d'optimisation iTunes

1



- Vente et téléchargement de musique, vidéos, films, ebooks, jeux et applications
- Produits dématérialisés vendus par iTunes S.A.R.L

Paiement pour l'achat des produits dématérialisés

2



S.A.R.L

- Société basée au Luxembourg et filiale d'Apple Inc. (basée aux USA)
- Emploie une moyenne de 15,7 employés
- Centralisation des ventes pour les régions Europe, Afrique et Moyen-Orient

Filiale à 100% d'Apple Inc.

3

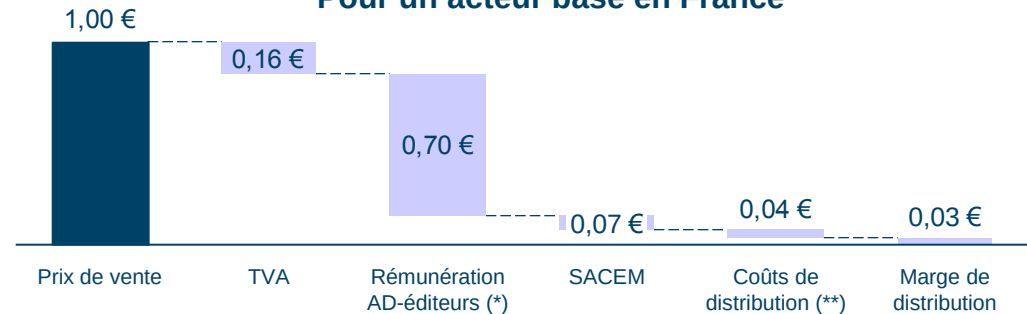


Apple Inc.

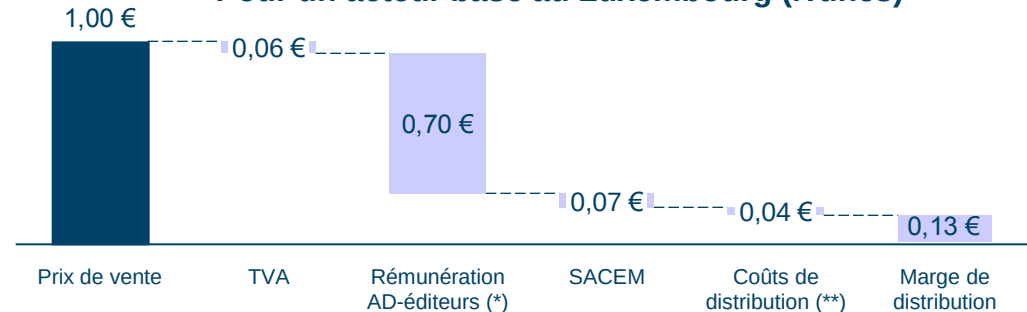
- Société basée en Californie, USA
- Maison-mère d'iTunes SARL

Décomposition de la valeur pour la vente dématérialisée (morceau de musique)

Pour un acteur basé en France



Pour un acteur basé au Luxembourg (iTunes)

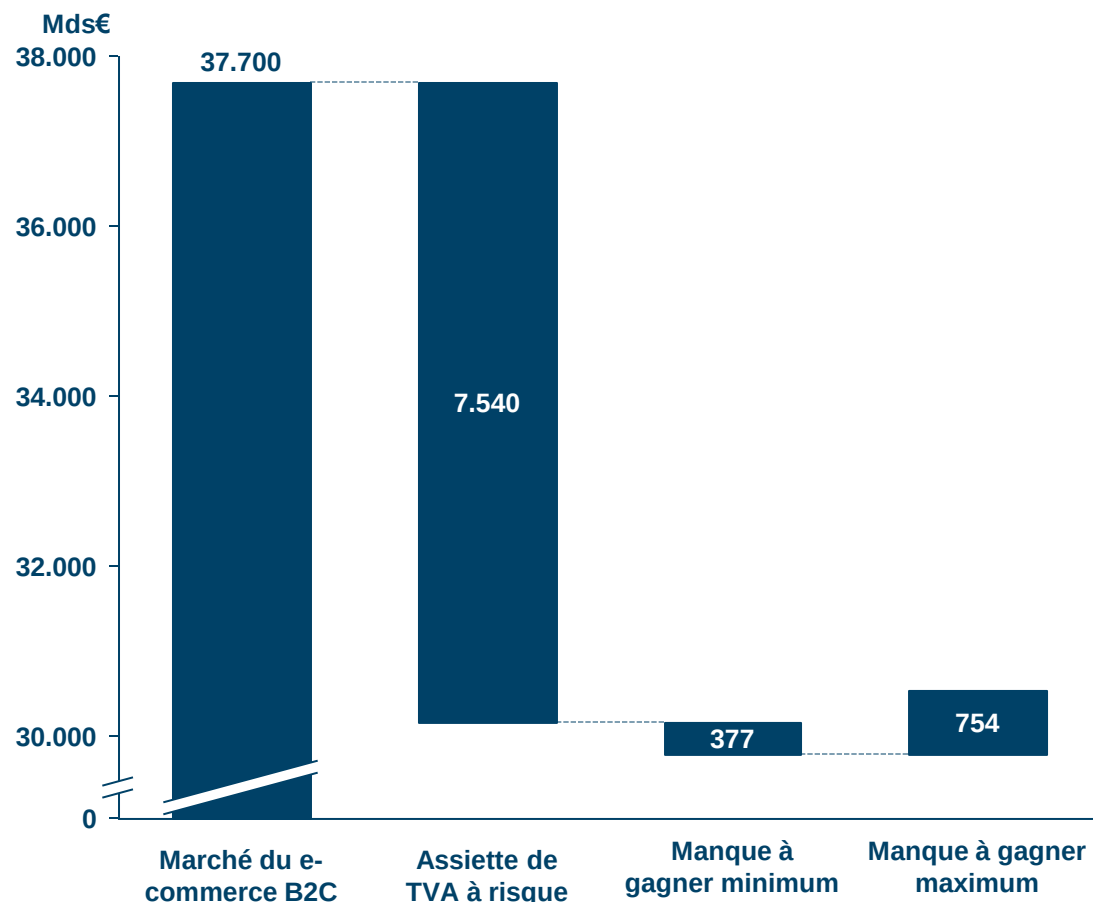


- Le véritable attrait du Luxembourg repose sur la déduction de 80% des bénéfices tirés de la propriété intellectuelle pour le calcul de l'IS
- iTunes bénéficie d'un taux de TVA de 6% au Luxembourg contre 19,6% en France
 - 75% du prix est constitué de droits d'auteur, dont le taux de TVA réduit est de 3%
 - 25% du prix est taxé au taux de TVA standard de 15%

Notes : prix Luxembourg ramené à 1€

En 2011, le manque à gagner en matière de TVA du aux optimisations dans le e-commerce en France est estimé à 5 à 10% de l'assiette à risque et atteint ainsi entre 377m€ et 754m

Estimation des manques à gagner de recettes de TVA sur l'e-commerce B2C



Rationnels

- Le marché du e-commerce en France est estimé à 37,7Mds€ en 2011, selon la FEVAD
- L'assiette de TVA à risque concerne uniquement :
 - Les produits culturels dématérialisés (musique digital, vidéo digital, livre numérique, etc...)
 - Certaines prestations de voyages*
- La part de cette assiette à risque représente environ 20% du marché du e-commerce, soit 7,5Mds€
- En 2011, nous évaluons le manque à gagner entre 377m€ et 754m€ (car les optimisations dans le e-commerce feraient perdre entre 5 et 10% de TVA aux économies européennes, sur cette assiette à risque de 7,5Mds€)

Sources : FEVAD Edition 2012, Rapport Sénat « Impact du développement d'Internet sur les finances de l'Etat, Greenwich Consulting Octobre 2009 »

Notes* : Prestations de voyages (immatériel comme le e-ticketing)